

Gatineau, le 14 juin 2013

Monsieur Christian Taillon
Conférence régionale des élus de l'Outaouais
394, boul. Maloney Ouest, bureau 101
Gatineau (Québec) J8P 7Z5

Monsieur,

À titre de secrétaire des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), vous nous avez fait parvenir par courriel, le 8 mai 2013, un consensus obtenu suite à la rencontre de la TLGIRT Coulonge tenue le 21 mars 2013. Cette demande traitait de la disposition des bois sans preneur pour l'unité d'aménagement 71-52.

Nous vous rappelons que l'article 88 du RNI oblige le titulaire d'un permis d'intervention à récolter toute la matière ligneuse utilisable, ne permettant que de laisser 3,5 m³/ha de matière ligneuse sur les parterres de coupe traités en CPRS et 1 m³/ha pour tous les autres types de coupe.

Pour l'instant, nous n'avons reçu aucun engagement de la part de CCPL nous indiquant qu'ils entreprendront des opérations forestières durant la présente saison d'opération ni quels sont les volumes qui seront récoltés. Nous sommes en attente de cet engagement avant d'établir notre position. De plus, comme cette problématique concerne toute la région, nous désirons obtenir l'avis de la table des commissaires de la CRRNTO avant l'établissement d'une position finale.

Nous tenons également à vous informer qu'un projet est actuellement en cours dans l'unité d'aménagement 71-52. Ce projet est réalisé dans le cadre du chantier provincial sur la forêt feuillue et en collaboration avec la CRRNTO. Ce projet vise à trouver des solutions aux problématiques vécues par les usines de résineux et de feuillus s'approvisionnant sur le territoire de l'unité d'aménagement et à résoudre certains problèmes d'approvisionnement en provenance des zones de forêts mixtes, de feuillus et de pins. Il est donc à prévoir que dans le cadre de ce projet, plusieurs

solutions seront identifiées face aux problèmes soulevés par les industriels de la région.

Veillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur des opérations intégrées,



Luc Mageau

c.c. : Mmes Linda Bédard
 Brigitte Hardy
 Simona Motnikar
M. Christian Pilon